

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2232**

commune (s) : Vénissieux

objet : Revente, à l'OPH du Rhône du lot n° 3 dans un immeuble en copropriété situé 39, rue Jules Ferry

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2232**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Revente, à l'OPH du Rhône du lot n° 3 dans un immeuble en copropriété situé 39, rue Jules Ferry**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon a acquis, par exercice de son droit de préemption, au prix total de 68 000 €, le lot n° 3 dans l'immeuble en copropriété situé 39, rue Jules Ferry à Vénissieux et cadastré sous le numéro 2500 de la section C pour une superficie de 176 mètres carrés.

Le programme prévu par l'OPH du Rhône consiste en la production d'une nouvelle offre de logements sociaux sur la base de la réalisation d'une opération mixte en locatif et accession privée dans le cadre de la requalification de l'îlot Croizat-Houël-Ferry.

Aux termes de la promesse d'achat, l'OPH du Rhône, qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter ledit bien, libre de toute location ou occupation, au prix de 68 000 €, conformément à l'avis de France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 11 janvier 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, à l'OPH du Rhône, pour un montant de 68 000 €, du lot n° 3 dans un immeuble en copropriété situé 39, rue Jules Ferry à Vénissieux et cadastré sous le numéro 2500 de la section AC, dans le cadre de la production d'une nouvelle offre de logements sociaux.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1750, le 7 février 2011 pour la somme de 9 000 000 € en dépenses et 9 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 68 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011- compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.